

Commune de **Sainte-Même**

PLAN LOCAL D'URBANISME

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
PLU	04/05/09	22/05/12	17/07/13
Révision Allégée n°1	22/01/19	20/06/19	22/10/19

Le Maire,
Denis GRATEAU



le Projet d'Aménagement et de Développement Durables



ORIENTATION 1

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

ORIENTATION 2

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

ORIENTATION 3

PRÉSERVER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Entre 1999 et 2008, la population communale a progressé de 50%, passant de 164 à 246 habitants. L'arrivée de nouvelles populations s'est traduite par une augmentation significative des constructions.

La morphologie urbaine a évolué et l'urbanisation linéaire en est ressortie renforcée.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables attache donc une importance toute particulière à la localisation des secteurs qui seront ouverts à l'urbanisation. Les élus souhaitent ainsi accueillir de nouvelles populations et faciliter leur intégration par une approche globale de l'aménagement de leur territoire.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Sainte-Même affiche également l'ambition d'accueillir 330 habitants à horizon 2030 en limitant les ouvertures à l'urbanisation à une superficie voisine de 5 hectares, cela dans le double objectif de préserver le cadre de vie rural et les espaces agricoles.

Cette orientation implique :

- d'identifier des secteurs destinés à l'accueil de nouvelles populations :
 - en favorisant une urbanisation en profondeur par rapport à la RD 120, axe structurant de la commune
 - pour favoriser la gestion et le développement des différents réseaux : eau, électricité, communications numériques...
 - pour limiter les déplacements et donc réduire les émissions de gaz à effet de serre
 - en hiérarchisant l'ouverture à l'urbanisation des futures zones d'habitat pour maîtriser la croissance urbaine et démographique
- d'intégrer les secteurs ouverts à l'urbanisation dans le tissu urbain existant
 - par l'insertion paysagère des secteurs ouverts à l'urbanisation
 - par l'aménagement d'espaces verts et la valorisation des équipements publics existants
- de favoriser la construction de maisons ou d'installations écologiques
- d'améliorer l'accessibilité des commerces et services de proximité

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Si on n'y recense pas de sites classés ou de zones naturelles protégées, la commune de Sainte-Même n'en possède pas moins un réel potentiel environnemental et patrimonial.

Les maisons remarquables du 19ème siècle et l'église Saint-Laurent, les abords de la Courance ainsi que les espaces boisés constituent le socle du cadre de vie offert par la commune.

Les élus souhaitent traduire dans leur projet d'aménagement leur engagement à vouloir préserver et valoriser les éléments d'architecture et entités naturelles de Sainte-Même.

Cette orientation implique :

- de créer et préserver une Trame Verte et Bleue et donc, de préserver et de valoriser les continuités écologiques
- de préserver les abords des cours d'eau et des zones humides
- de protéger les boisements et l'ensemble des haies présents sur le territoire communal
- de faciliter la découverte du territoire et de renforcer les liens existants entre les habitants et leur environnement :
 - par la valorisation des abords de l'étang, situé au Sud du bourg
 - par la création d'un cheminement piéton le long de la Courance et autour de la commune
- d'identifier les éléments de patrimoine bâti ainsi que le patrimoine remarquable de la commune
- d'engager une réflexion sur l'insertion des nouvelles constructions dans le paysage

PRÉSERVER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Les petites et moyennes entreprises sont bien représentées sur le territoire communal. La préservation et le développement de ce tissu économique constitue par conséquent un axe fort du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de Sainte-Même.

La consolidation des commerces et services de proximité constitue une autre ambition de la commune tant ils sont vecteurs d'attractivité et de vitalité pour un territoire.

En outre, une attention toute particulière est portée aux possibilités d'extension et de diversification des exploitations agricoles et viticoles de manière à pérenniser leurs activités.

Cette orientation implique :

- de pérenniser la présence des commerces et services de proximité en améliorant leur accessibilité
- de conforter le tissu économique présent sur le territoire communal :
 - par l'amélioration des conditions de desserte de certaines entreprises
 - par la prise en compte des activités économiques dans la localisation des secteurs ouverts à l'urbanisation
- de prendre en compte l'activité agricole :
 - en préservant les espaces à proximité des exploitations agricoles
 - par le maintien d'une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les nouvelles habitations
 - en intégrant les perspectives d'évolution des sièges d'exploitations agricoles

